

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Comité Syndical du 17 février 2025

DCS n°2025-03

Date de convocation :
6 Février 2025Délégués en
exercice : 48Titulaires : 24
Suppléants : 3
Absents non
remplacés : 21

Quorum : 25

Votants : 27

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept février à quatorze heures trente, le Comité Syndical s'est réuni au siège du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Pascale BORIES, la Présidente.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Claude MOREL, M. Daniel BELLEGARDE, M. Steve SOLER, M. Patrick SUISSSE, Mme Jeanine DRAY, Mme Annick DUBOIS, Franck JOUSSELIN, M. Pierre JOUVENAL, M. Patrick SANDEVOIR, M. Hervé BERENGUER, Mme Pascale BORIES, Mme Nathalie LE GOFF, M. Michel TERRISSE, M. Christian GROS, M. Stéphane MICHEL, M. Fulgencio BERNAL, M. Didier CARLE, M. Stéphane GARCIA, M. Thierry VERMEILLE, M. Denis SABON, M. Fabrice LEAUNE, M. Pascal CROZET, Mme Patricia LISPAL-GONDRAN, Mme Florence GOURLOT.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Joël PEYRE représenté par M. Julien DE BENITO
M. Serge MALEN représenté par M. Lionel FISHER
M. Michel DOUCENDE représenté par M. Jean-Marc BORIE

ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

M. Paul-Roger GONTARD (Excusé), Mme Cécile HELLE (Excusée), Mme Aurore CHANTY (Excusée), M. Michel BERARDO (Excusé), M. Jacques DEMANSE (Excusé), M. Yvan BOURELLY (Excusé), M. Joël GUIN (Excusé), M. Jean BERARD (Excusé), M. Jean Claude RUSCELLI (Excusé), Mme Pascale CHUDZIKIEWICZ (Excusée), M. Christophe REYNIER-DUVAL (Excusé), M. Claude AVRIL (Excusé), M. Jean-Pierre FENOUIL (Excusé), M. Nicolas PAGET (Excusé), Mme Claudine MAFFRE (Excusée), M. Yann BOMPARD (Excusé), M. Xavier MARQUOT (Excusé), Mme Christine WINKELMANN (Excusée), M. Louis DRIEY (Excusé), M. Marc GABRIEL (Excusé), Mme Christine LANTHELME (Excusée).

Secrétaire de séance : Mme Jeanine DRAY

OBJET : Débat d'orientations budgétaires – Exercice 2025

Rapporteuse : Pascale BORIES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 Février 1992, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 Août 2015 a voulu accentuer l'information des élus.

Ainsi le 2^{ème} alinéa de l'article L.2312-1 du CGCT est remplacé par un 1^{er} alinéa ainsi rédigé :

« Dans les communes de plus de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil Municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »

Afin de permettre le débat sur les orientations budgétaires, un point de situation d'une part sur l'avancée de la démarche, d'autre part sur la gestion de la structure est ci-après présenté.

Il constitue le rapport sur les orientations budgétaires :

Pour contexte des années précédentes :

Année 2022

Le SMBVA a prescrit sa révision générale du SCOT de 2011 en version modernisée sur la base d'objectifs complétés et mis à jour. Cette nouvelle révision doit répondre aux exigences de l'ordonnance de modernisation des SCOT (2020) qui découle de la Loi ELAN (2018) et traduire les effets de la Loi Climat et résilience (2021).

Une nouvelle structure pour le document

- Le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS), (remplaçant le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) avec des objectifs de développement et d'aménagement du territoire à un horizon de 20 ans ;
- Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO), réorganisé autour de trois thématiques « Activités économiques, agricoles et commerciales », « Offre de logements, de mobilité, d'équipements, de services et densification », « Transition écologique et énergétique, valorisation des paysages, objectifs chiffrés de consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers » ;
- Le document d'aménagement artisanal commercial et logistique (DAACL), remplaçant le DAAC (document d'aménagement artisanal, commercial) pour y intégrer un volet logistique.

Lancement de nouvelles études (MOS, logistique)

Année 2023

Récupération des données d'occupation du sol

Une analyse sur l'évolution de l'occupation du sol dans le SCOT a été produite par l'Agence.

Dans le même temps, l'AURAV a construit un outil d'analyse (DATAVIZ) qui permet de visualiser ces données. => un lien d'accès a été transmis à chaque commune et EPCI.

Il est composé :

- d'une cartographie dynamique du territoire avec le MOS et les différents niveaux d'emboîtement
- de 13 indicateurs chiffrés, également dynamiques en fonction de l'échelle territoriale sélectionnée (SCOT BVA, EPCI ou commune).

Avancement de l'étude logistique tout au long de l'année et finalisation fin 2023

Échanges techniques avec le EPCI et définition de la stratégie et des secteurs d'implantations privilégiés.

Réflexion sur les ENR et le photovoltaïque :

Une analyse a été lancée par un étudiant en Master 1 de l'Université d'Avignon.
Adoption de la loi APER

Lancement d'une étude agricole

Enfin le Syndicat, avec le soutien de AURAV a réalisé un premier séminaire dans le cadre de cette révision. Ce séminaire construit sur 4 piliers stratégiques du PAS a permis d'engager la collaboration des élus, des techniciens, des personnes publiques associées et consultées au travers de 4 ateliers portant sur les questions suivantes :

- Le partage de l'eau : trouver le bon équilibre pour aujourd'hui et demain (Adaptation au changement climatique, agriculture, adéquation besoins/ressources en eau)
- Construire une organisation équilibrée du territoire (Production de logements é typologies, équipements/services et accessibilité)
- Demain, bien vivre dans nos villes et villages (Formes urbaines et villageoises, nature en ville, santé)
- Vers le ZAN : Où et comment aménager ? (Sobriété foncière, espaces privilégiés, mutabilité des espaces)

Année 2024

Finalisation du Diagnostic agricole qui a été présenté aux élus du Comité Syndical ainsi qu'aux Maires.

L'année 2024 a été consacrée à la finalisation de l'écriture du PAS avec un Débat qui s'est tenu le 30 septembre 2024

- Plusieurs temps de travail avec les PPA
- Réunions dans les EPCI, Réunions publiques de présentation des éléments du DIAG et du PAS, Bureaux, Comités Syndicaux, Présentation aux techniciens des Communes et EPCI,
- ⇒ Un travail conséquent en matière de communication afin de répondre aux exigences en matière de concertation.

L'écriture du DOO, déjà engagée, a été poursuivie et amendée des toutes les décisions liées aux travaux en cours.

Des réunions de travail se sont déroulées notamment avec les techniciens des EPCI et les techniciens de l'eau.

Des Bureaux thématiques élargis aux Maires ont été organisés et ont permis d'aboutir à des choix stratégiques concertés (densités, logements, territorialisation,..).

Les éléments du DOO ont été présentés en fin d'année aux PPA, puis dans chaque EPCI

Le Syndicat soucieux d'accompagner au mieux les communes a organisé deux réunions à l'attention des techniciens pour les accompagner dans la compréhension de la nouvelle obligation de la réalisation du Bilan triennal d'artificialisation.

Année 2025

Le PAS a été présenté au deux CDPENAF début janvier.

Le DOO a été présenté en réunion publique ainsi qu'au PPA début février.

Le premier trimestre de l'année 2025 sera consacré à la finalisation des éléments structurants et à la mise à jour des derniers chiffres disponibles dans les documents, le DOO, le DACCL, le rapport de présentation.

La date du 7 avril 2025 a été déterminée pour arrêter le projet de SCOT.

Le reste de l'année 2025 sera consacré à l'élaboration de l'enquête publique et à la préparation de l'approbation, ainsi qu'à la préparation de la mise en œuvre du SCOT.

Le Syndicat s'est fixé comme grand objectif d'aboutir à une approbation du SCOT avant l'échéance des élections municipales de 2026. À ce jour cette échéance est bien respectée.

➤ Réalisations et orientations du Syndicat : volet financier

Le volet technique vient d'être présenté pour l'exercice 2025. Le Syndicat est accompagné de l'AURAV tout au long de ces étapes.

Pour mémoire, la convention cadre pluriannuelle a été renouvelée pour la période 2024 à 2026 inclus et comprend une participation inchangée décomposée comme suit :

- 33 600 € de cotisation en tant que membre fondateur
- 153 000 € au titre du programme partenarial de l'Agence.

Le Syndicat n'a plus d'emprunt à rembourser.

Les charges à caractère général resteront stables comme les années précédentes, si ce n'est l'évolution classique des différents coûts.

Madame la Présidente propose de maintenir une masse salariale raisonnable. Pour mémoire le Syndicat a eu des charges de personnel supérieures à 210 000 € jusqu'en 2019. Depuis l'exercice 2020, la masse salariale prévisionnelle est inférieure à 200 000 €.

L'effectif du Syndicat est de 3,8 ETP.

En vue de la préparation budgétaire, Madame la Présidente propose de maintenir la cotisation à 2 € par habitant pour l'année 2025.

Considérant que le quorum est atteint et qu'en conséquence la validité des délibérations est assurée,

Le Bureau Syndical, réuni le 20 janvier 2025 a émis un avis favorable.

Après avoir entendu la rapporteure,

Le Comité Syndical :

- PREND ACTE de la tenue des débats sur les orientations budgétaires de l'exercice 2025.

La délibération est adoptée.

Vote du Comité :

- POUR : 27
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

La Présidente,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

La Secrétaire de séance
Jeanine DRAY



La Présidente
Pascale BORIES

